



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2024-0100.

Cette session se tiendra le 15 mai 2024 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-0100

1414, rue Thomas (Secteur Montfort - Lac Saint-Victor)

Nature de la demande :

Autoriser la construction d'une remise qui sera implantée à une distance de 10 mètres de la ligne de terrain avant au lieu que cette construction soit implantée à une distance minimale de 20 mètres de la ligne avant, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-58 (Bassin du lac St-Victor).

Dispositions réglementaires affectées :

- Règlement de zonage n° 2017-498, Règle d'interprétation concernant les marges, Article 11 : Les marges minimales prescrites aux grilles des usages et normes représentent la distance minimale qui ne doit pas être outrepassée par l'implantation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal, de tout élément architectural, d'une construction accessoire ou d'un équipement accessoire [...].
- Règlement de zonage n° 2017-498, Implantation, Constructions et bâtiments accessoires, Article 141 : Les constructions accessoires doivent respecter les normes d'implantation suivantes : Les marges de recul à respecter pour les constructions accessoires de moins de 18 m² sont les suivantes : Marge avant : même que le bâtiment principal (selon la grille des usages et normes)
- Règlement de zonage n° 2017-498, annexe 2, Grille des usages et normes de la zone habitation H-58 (Bassin du lac St-Victor): La marge avant minimale prescrite est de 20 mètres.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 15 MAI 2024.

Donné à Wentworth-Nord, ce 30^e jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 30^e jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier